



DELIBERATION N° 4

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 22
Votants : 29
Pour : 29
Contre : /
Abstentions : /

Objet :
**Plan de
financement –
Aménagement
des places
Sémard et Péri**

L'an deux mil quatorze, le dix février à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie José ESPIAUBE, Maire.

Date de convocation : 4 février 2014

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
MJ ESPIAUBE, JP CRESPO, Ch. MARTIN, M.CHAMPAGNE, J.DUBOURDIEU, J. DUHART, P FAVRAUD, M.BLONDY, A.DA SILVA, B.VALADE, J.DUCOURNAU, C.FORGERON, M.GARCIA, JM DOURTHE, C.DAVID, F.GONZALEZ, AM BARTHE, M.ARIAS, MA THEBAUD, M.JIMENEZ, A.MATON, B.FERRY.

Excusés : M.BECRET (pouvoir à CH MARTIN), MP CAPDUPUY (pouvoir à MJ ESPIAUBE), D.LAMOTHE (pouvoir à J.DUBOURDIEU), F.MARTINEZ (pouvoir à B.VALADE), I.ELLOOK (pouvoir à M.GARCIA), M.BERTHOU (pouvoir à J.DUHART), S.DITCHARRY (pouvoir à JP CRESPO),

Secrétaire : B.VALADE

Monsieur Jean-Pierre CRESPO, Adjoint, rappelle au Conseil Municipal, le projet d'aménagement et d'embellissement des places Pierre Sémard et Gabriel Péri, dont le coût prévisionnel global de l'opération est estimé à 1 250 750 € HT.

A l'issue des études de la phase Projet (PRO), le coût prévisionnel des travaux était estimé à 1 084 450,00 € HT.

A l'issue de la procédure de consultation, sous forme de MAPA, le montant du marché de travaux se décompose comme suit :

- Lot 1 – Démolitions, VRD, sols, éclairage public, mobilier urbain : COLAS Sud-Ouest/GUICHARD SEE : 1 052 785,59 € HT.

- Lot 2 – Plantations, espaces verts : GUICHARD SEE : 30 462,00 € HT.

Soit un montant total de 1 083 247,59 € HT.

Il précise que le démarrage des travaux est prévu au mois de mars 2014.

Le Conseil Municipal,

. après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Pierre CRESPO,

- Valide le choix des entreprises et les montants,
- Sollicite une participation du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques au titre du Contrat de Territoire 2013/2016,

- Sollicite une participation de l'Agglomération Côte Basque Adour au titre du Plan Pluriannuel d'Investissement des fonds de concours,
- Autorise Madame le Maire à signer la convention financière avec l'Agglomération Côte Basque Adour,
- Approuve le plan de financement suivant :

Agglomération Côte Basque Adour	15,99 %	200 000,00 € HT
Conseil Général 64	16,75 %	209 480,00 € HT
Commune de Boucau	67,26 %	841 270,00 € HT
	100,00 %	1 250 750,00 € HT

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 11 février 2014

Le Maire,

Marie José ESPIAUBE


